



AVIS PUBLIC – VILLE DE LAC-DELAGE

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT G-2017-04

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement **G-2017-04** intitulé : « **Règlement CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville de Lac-Delage.

Le 16 janvier 2018
(G-2017-04)

Josée Desmeules, B.A.A.
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Josée Desmeules, directrice générale de la Ville de Lac-Delage certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 16 janvier 2018 en affichant à l'hôtel de ville, un exemplaire de l'avis ci-contre, et publié copie du même avis sur le site Internet de la municipalité cette même date.

CERTIFIÉ À Lac-Delage, ce

Josée Desmeules, B.A.A.
Directrice générale